

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE
QUÉBEC

Publiée avec l'approbation de

Son Eminence le Cardinal **TASCHEREAU**, Archevêque de Québec



Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. **GOSSELIN**

Curé du Cap-Santé,
Co., de Portneuf.

Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. **GOSSELIN**

Curé du Cap-Santé,
Co., de Portneuf.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance ; le numéro 2 Cts. Toute personne qui recrute cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

QUÉBEC :

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET C^S

1890

SOMMAIRE :

Les temps sont mauvais, 85.—Causerie, 86.—Les couleurs des ornements sacrés, 87.—L'alcoolisme et ses conséquences fatales pour les familles, 88.—Mouvement de la population catholique du Canada, 89.—Conversions dans l'Inde, 93.—Consultation, 93.—L'Eglise catholique en Suisse. (1800-1890), 94. A propos de la dime, 95.—Petite chronique, 96.

FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche, 26 octobre—XXII. Patronage de la S. V.
Lundi, 27 " —Vigile.
Mardi, 28 " —SS. Simon et Jude.
Mercredi, 29 " —Férie.
Jeudi, 30 " —S. Sacrement.
Vendredi, 31 " —Vigile.
Samedi, 1 novembre—Toussaint, d'obligation.

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC. Messes basses le dimanche à 5 h., 6 h., 7 h., 8 h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 7 h.	CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h.
EGLISE DE LA BASSE-VILLE. Messes basses le dimanche à 6.20 h., 7 h.—Salut, 7 h.	EGLISE S. JEAN-BAPTISTE. Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h; Catéchisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h.
EGLISE SAINT-ROCH, Messes Basses le dimanche à 6, 7, 8, 9.—Grand'messe à 10 heures.—Catéchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.	EGLISE SAINT.SAUVEUR. Messes basses le dimanche à 5½, 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à 7 h.
CONGRÉGATION DE SAINT-ROCH. Messe basse pour Congréganistes à 6½ h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 2 h.; Sermon et Salut à 7 h.	CHAPELLE N.-D. DE LOURDES. Messes basses le dimanche à 6 et 7 h.

PAIEMENTS D'ABONNEMENTS

M. D., curé à St-L. de G. (Laval).—M. Q., curé à A. (N.-E.).—M. C., Séminaire (Sherbrooke).—Collège de Lévis.—RR. PP. Oblats (Québec).—M. M., curé à St-L. (Arthabaska).—M. R., curé à S. P. de la C. (Témiscouata).

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUEBEC

Les temps sont mauvais

Tous les jours nous entendons une foule de personnes se plaindre, en disant : les temps sont mauvais. Certes oui, les temps sont passablement mauvais. Les suicides, les viols s'entrecroisent ; il n'y a guère plus d'honnêteté dans les affaires, et nous sommes les témoins journaliers d'une foule de misères presque inconnues autrefois.

Constater le mal en disant : les temps sont mauvais, c'est chose facile. Aussi les Jérémie ne font pas défaut. Mais rechercher les causes du mal, c'est un peu plus difficile ; de sorte qu'un grand nombre ne s'en préoccupent pas. Ils sont essouffés et à bout de forces quand ils ont dit : les temps sont mauvais. Écoutez à leur tour la plupart de ceux qui prétendent mettre le doigt sur la plaie. Les temps sont mauvais, disent-ils, parceque les lois ne sont pas assez sévères, parceque l'éducation des enfants n'est pas assez virile, parceque les journaux et les romans sont trop souvent des instruments de démoralisation, parceque les classes supérieures manquent souvent à l'exemple, etc. Sans doute, ces causes du mal ne sont pas imaginaires ; ceux qui ont mission pour cela doivent les signaler de temps à autre. Mais suffit-il pour les autres d'accuser leurs voisins pour avoir le droit de se laver les mains et de plaider non-coupable ? Cette manière d'agir, il faut l'avouer, ressemble trop à celle du pharisien, pour être la bonne.

Déjà du temps de S. Augustin, bien des gens disaient : " les temps sont mauvais," et le saint évêque leur répondait : " Que chacun soit bon et les temps seront meilleurs." Que chacun examine sa conscience, qu'il fasse son *meâ culpa*, qu'il change de conduite, et alors les temps seront meilleurs. Tant que nous

passerons le temps à accuser les autres, sans nous amender nous-mêmes, le mal ne fora qu'empirer.

Les microbes qui rendent notre société malade, ce sont les sept péchés capitaux, C'est comme cela depuis le commencement du monde. Or, quels sont ceux qui ne sacrifient pas, un jour ou l'autre, à l'un quelconque de ces péchés ? Alors, pourquoi accuser son voisin qui n'est pas plus coupable, si on est soi-même pour quelque chose dans le mal dont souffre notre société ?

Puis, au lieu d'aller chercher si loin les causes du mal, demandons-nous donc plutôt où est le remède salutaire. Il est à la portée de tout le monde, et se trouve dans l'observation des commandements de Dieu. Aimez Dieu parfaitement, respectez son saint nom, sanctifiez le dimanche, honorez vos pères et mères, aimez votre prochain comme vous-mêmes, ne devenez pas les esclaves de vos sens, en un mot, ne violez aucune prescription de la loi divine, et les temps seront moins mauvais. Frappez immédiatement votre poitrine, faites votre *meâ culpa*, relevez-vous si vous avez fait un chute, et les temps seront meilleurs.

CAUSERIE

Humainement, l'établissement de l'Eglise dans le monde était impossible. Si elle existe, c'est que Dieu est intervenu pour la fonder ; si Dieu l'a établie, évidemment elle est divine ; si elle est divine, nous devons nécessairement la croire quand elle nous dit : "Voici ce que le Seigneur a dit : voici en quel sens il a parlé."

Comme son existence n'a pas besoin d'être démontrée, il suffit donc de prouver que, *humainement*, l'établissement de l'Eglise dans le monde était impossible, et alors nous aurons une première preuve de sa divinité.

Io Les obstacles venaient du côté de ceux qu'il fallait convertir, juifs et païens.

Les Juifs étaient le peuple de Dieu, dont ils avaient reçu leurs lois, leur culte et leurs cérémonies ; ils attendaient un Messie conquérant ; et le Christianisme venait leur dire que leur culte cessait, que leur temple allait être détruit, leur nation dispersée aux quatre coins du monde, que celui qu'ils avaient crucifié était le Messie, qu'ils devaient changer toutes leurs idées, condamner leurs prêtres, leurs magistrats et leurs pères.

Les païens avaient des religions qui correspondaient à leurs inclinations et à leurs passions, une multitude innombrable de dieux qui fournissaient à l'imagination et à la sensibilité, aux prêtres, aux artistes et aux littérateurs un aliment plein d'attraits,

des temples magnifiques, un culte pompeux, une morale plus que facile, autorisée par la dépravation de leurs divinités. Ajoutons à cela : les préjugés d'éducation, l'influence des grands et des savants, l'appui des lois et des empereurs qui étaient revêtus de la puissance civile et religieuse. Or, le Christianisme venait dire à ces païens qu'il voulait balayer tout cela ; temples, idoles, culte, constitutions, lois, coutumes et opinions aussi universelles qu'enracinées.

2o Les obstacles venaient du Christianisme lui-même. Il apportait au monde des dogmes excédant la portée de la raison humaine, imposés au nom d'un homme que l'on disait Dieu, et honteusement crucifié par le concours des pouvoirs divins et humains. Il prescrivait, sous peine de damnation, le mépris des richesses, le pardon des injures, l'amour des ennemis, la pénitence, la répression des mauvais penchants, etc.

3o Les obstacles venaient enfin des fondateurs eux-mêmes de l'Eglise. Combien sont-ils ? Douze seulement. Qui sont-ils ? Des hommes timides, ignorants, des Juifs, c'est-à-dire des êtres souverainement méprisés. Que prétendent-ils ? Amener le monde entier à leurs idées.

Humainement, comme on le voit, leur entreprise était plus qu'impossible, elle était insensée.

Cependant, ces douze Juifs illettrés, sans autres armes que la Croix, malgré les obstacles invincibles que nous venons d'énumérer, de leur vivant même, conquièrent l'univers entier. En effet, saint Jean n'est pas mort que l'Eglise compte une multitude de fidèles dans tous les pays alors connus. Trente-un ans après la mort de Jésus-Christ, le païen Tacite avouait que la secte des chrétiens débordait dans Rome même. Pas plus tard qu'au commencement du second siècle, Tertullien disait fièrement aux persécuteurs : " Nous ne sommes que d'hier, et déjà nous remplissons tout l'empire..... Si nous nous retirions, vous seriez épouvantés de votre solitude."

Si ce merveilleux établissement a pu se réaliser, ce ne peut être que par la toute-puissance de Dieu ; et il est la première preuve de la DIVINITÉ de l'Eglise.

LES COULEURS DES ORNEMENTS SACRÉS

Les couleurs des ornements sacrés ont leur langage symbolique. Ainsi le blanc exprime la joie et la pureté. Cette couleur sert généralement aux fêtes des mystères joyeux de N. S., aux fêtes de la S. Vierge, des confesseurs et des vierges.

Le rouge est employé aux fêtes des mystères douloureux ; à la fête de la Pentecôte, en souvenir des langues de feu qui parurent sur la tête des apôtres ; aux fêtes des apôtres et des martyrs, en mémoire du sang qu'ils ont versé pour la foi.

Le vert désigne l'espérance. Il est l'emblème de la richesse des travaux spirituels. Cette couleur sert aux temps qui n'ont rien de particulier, comme entre l'Épiphanie et la Septuagésime, de la Trinité à l'Avent, en dehors des fêtes.

Ces deux fractions de l'année liturgique figurent le pèlerinage de l'Église militante vers la patrie céleste.

Le violet couleur sombre, symbole de la pénitence, sert pour l'Avent et le Carême.

Le noir est le signe du deuil de l'Église et de ses enfants. On l'emploie le vendredi saint et dans les offices funèbres.

L'alcoolisme et ses conséquences fatales pour les familles.

L'abus des boissons alcooliques est une plaie qui ronge, dans nos sociétés modernes, un bien grand nombre d'existences et qui plonge beaucoup de familles dans la ruine, le déshonneur et la mort. L'article suivant, dû au docteur Esseiva, est bien capable de faire réfléchir les malheureux esclaves des boissons enivrantes. S'ils ont tant soit peu de conscience et de dignité, ils renonceront, à tout jamais, à leur funeste passion.

Après avoir rappelé que le cerveau attire l'alcool, (les expériences chimiques et l'anatomie l'ont mille fois constaté), le docteur Esseiva continue ainsi :

“ Il n'est donc point étonnant que les abus habituels de boissons spiritueuses troublent si fréquemment l'intelligence, et que, dans tous les pays, le nombre des cas de folie augmente en proportion de la quantité d'alcool consommé. Cette augmentation est surtout sensible dans les pays qui consomment beaucoup d'eau-de-vie.

“ Les excès alcooliques, écrit un des premiers médecins aliénistes de notre époque, sont une des causes les plus importantes de la dégénérescence physique, intellectuelle et morale des nations comme des individus ”

D'après les données les plus positives de la science, résumées par le docteur Morel, de Rouen, l'alcool agit comme suit dans les familles :

“ Première génération : Dépravation morale, excès alcooliques ;

“ Deuxième génération : Ivrognerie habituelle, accès de manie, ramollissement cérébral ;

“ Troisième génération : Hypochondrie, mélancolie, suicides, homicides ;

“ Quatrième génération : Imbécilité, idiotisme, stérilité, extinction de la famille.

“ Un grand naturaliste anglais a constaté également que les familles d'ivrognes s'éteignent à la *quatrième génération*, et dans aucune autre circonstance peut-être, ne se réalise aussi complètement cette menace du premier commandement de DIEU :

“ Je punirai les péchés des pères sur les enfants, jusqu'à la troisième et à la quatrième génération de ceux qui me haïssent.

“ Cette quatrième génération qui s'éteint rentre sans doute dans le grand plan de la nature, qui, par une sélection naturelle, élimine ainsi les éléments gangrenés et nuisibles au bien-être général ; mais, *que de larmes pour en arriver là !*

“ Ivrognes, rendez-vous à Marsens (asile des aliénés), et voyez combien d'individus y sont pour ivrognerie. Notez bien que beaucoup de personnes sont dans des maisons d'*aliénés*, non pour avoir avalé trop de schnaps, car elles n'en connaissent pas même le goût, mais bien pour avoir bu trop de vin et de bière, et trop souvent des vins fins et des liqueurs fines, *surtout entre les repas.*”

Ainsi parle le docteur Esseiva, et des faits sans nombre ne donnent que trop raison à ses dires. Pères de famille, qui seriez tentés de vous adonner aux excès de la boisson, voyez quel épouvantable avenir vous réservez et vous préparez à vos descendants !

Mouvement de la population catholique du Canada (1)

Total de la population des provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse,

En 1851 : 1,053,630.

En 1881 : 1,718,135.

Total des catholiques français dans les mêmes provinces,

En 1851 : 741,435.

En 1881 : 1,274,417.

(1) Nous avons puisé les éléments de ce travail dans une étude publiée par M. Rameau.

Total des catholiques anglais dans les mêmes provinces,

En 1851 : 312,235.

En 1881 : 443,718.

Progression, pendant ces 30 ans, de la population catholique
[prise en bloc : 63 o/o.

“ “ “ “ des cath. français : 74 o/o.

“ “ “ “ des cath. anglais : 45 o/o.

L'accroissement des catholiques français a donc été, en moyenne, de 30 o/o plus rapide que celui des catholiques anglais, dans le laps de 30 ans.

Par conséquent, le nombre des catholiques, dans les provinces d'Ontario et du nouveau-Brunswick, aurait été presque le double de ce qu'il était en 1881, si les catholiques anglais avaient progressé dans la même proportion que les catholiques français, et si l'épiscopat et le clergé de ces deux provinces avaient voulu et su attirer chez eux les Canadiens français qui les entourent.

La progression de la population catholique, dans quatre comtés d'Ontario, situés sur la frontière même de la Province de Québec, contigus les uns aux autres, et dont deux dépendent d'un diocèse français, et les deux autres, d'un diocèse anglais, va nous en fournir la preuve.

Total de la population des comtés de Prescott et de Russell, appartenant à l'archidiocèse d'Ottawa.

En 1851 : 13,357.

En 1881 : 45,937.

Total des catholiques français dans les mêmes comtés,

En 1851 : 4,113.

En 1881 : 22,235.

Total des catholiques anglais dans les mêmes comtés,

En 1851 : 2,302.

En 1881 : 3,167.

Progression, pendant ce laps de 30 ans, des cath. français : 446 o/o.

“ “ “ “ “ “ “ des cath. anglais : 40 o/o.

L'accroissement des catholiques français dans ces deux comtés, a donc été, en 30 ans, 11 fois plus rapide que celui des catholiques anglais.

Passons maintenant aux comtés de Glengarry et de Stormont, enclavés dans l'archidiocèse anglais de Kingston,

Total de la population des comtés de Glengarry et de Stormont,

En 1851 : 32,239.

En 1881 : 45,410.

Total des catholiques français dans les mêmes comtés,

En 1851 : 2,385.

En 1881 : 8,360.

Total des catholiques anglais dans les mêmes comtés,

En 1851 : 10,626.

En 1881 : 11,432.

Progression, pendant 30 ans, des catholiques français : 250 0/0.

“ “ “ “ des catholiques anglais : 8 0/0.

Comme on le voit, les catholiques anglais n'ont augmenté que de 8 0/0 dans ces deux comtés, quoique leur clergé fut tout anglais. De 5 contre un qu'ils étaient en 1851, ils n'étaient plus que 1½ contre 1 en 1881. Si les catholiques français de ces deux comtés n'ont pas augmenté dans la même proportion que les catholiques français des comtés de Prescott et de Russell, pendant le même laps de temps, cela est dû à ce que l'émigration venue de la Province de Québec a été peu de chose en comparaison. Si elle a été presque inappréciable, c'est parceque, dans les comtés de Glengarry et de Stormont, on n'avait pas d'églises, d'écoles et de sociétés françaises à donner aux Canadiens.

Il est donc démontré aussi que, si les catholiques anglais d'Ontario avaient progressé dans la même proportion que les catholiques français, la population catholique d'Ontario serait aujourd'hui le double de ce qu'elle est ; et les évêques et le clergé de cette province bénéficieraient déjà des sacrifices faits pour encourager l'immigration canadienne française. Le diocèse de Kingston en particulier, au lieu de 86,000 catholiques, en aurait probablement eu 140,000 en 1881.

Faisons la même démonstration pour le Nouveau-Brunswick.

Total des catholiques dans le Nouveau-Brunswick,

En 1861 : 33,600.

En 1881 : 56,635.

Total des catholiques anglais de la même province,

En 1861 : 49,800.

En 1881 : 52,400.

En 20 ans, les catholiques anglais n'ont pas augmenté de 5 0/0, et le développement de la population catholique du Nouveau-

Brunswick, pendant cette période, est dû presque exclusivement aux Acadiens qui, en 30 ans, se sont accrus de 30 070, et qui forment aujourd'hui plus de la moitié de la population catholique. Là aussi, l'immigration canadienne serait venue fortifier la position, si elle avait su trouver les mêmes avantages que dans la province de Québec; et, en 1881, la population catholique eût atteint facilement le chiffre de 140,000. Ces deux exemples ne sont pas isolés, et le même fait se reproduit dans une mesure à peu près égale sur tous les points de la Confédération.

Il faut remarquer de plus que l'augmentation des catholiques français est exclusivement due à l'accroissement naturel, tandis que celui des catholiques anglais est le résultat non seulement de l'accroissement naturel, mais aussi de l'immigration irlandaise. Par conséquent, pour être exact, il faut dire que la progression régulière des catholiques français du Canada est de 75070, et celle des catholiques anglais de 36 070; c'est-à-dire que les catholiques français s'accroissent deux fois plus rapidement. Il faudrait même dire, trois et quatre fois plus rapidement, si on voulait tenir compte du fait que, depuis 25 ans, la Province de Québec n'a pas fourni moins de 700,000 immigrants canadiens français aux États-Unis.

Ce développement rapide des catholiques français, a pour causes principales, dit M. Rameau, "leur natalité plus puissante, la supériorité de leurs missionnaires, de leurs institutions religieuses, enfin l'habileté beaucoup plus grande qu'ils possèdent pour organiser et grouper les éléments de leur progrès." Mgr de Ségur résumait ces quatre causes dans une seule, lorsqu'il écrivait dans les *Annales de S. François de Sales* (septembre 1879) "que le clergé canadien était, à proprement parler, la pierre angulaire de l'Église Catholique dans le Nouveau-monde."

Cette statistique, empruntée aux recensements officiels, et par conséquent hors de discussion, fait voir suffisamment ce qu'il faut penser de l'avenir de la race française en Amérique, au point de vue religieux et national. Les conclusions s'imposent avec une telle évidence, que nous croirions faire injure à l'intelligence de nos lecteurs en ne leur laissant pas le soin de les tirer eux-mêmes. Contentons-nous de rappeler, en terminant, que notre prépondérance future ne peut sérieusement être mise en doute, si nous sommes fidèles à la mission que la Providence nous a évidemment assignée. Travaillons à étendre le royaume de Dieu, et le reste nous sera donné par surcroît.

 Conversions dans l'Inde

Les conversions se multiplient dans l'Inde, écrit le *Catholic Times* ; les Jésuites ont des succès qui rappellent les meilleurs jours des Apôtres et les travaux merveilleux des saints. Un seul Père a donné le baptême à 1500 personnes en un seul jour. Non loin de là, 9000 chrétiens, récemment convertis, s'approchaient du banquet eucharistique. Dans un seul district, depuis deux ans d'apostolat, le nombre des convertis s'élève au chiffre de 30,000.

D'autre part, le Père Grosjean S. J., annonce que vingt prêtres belges ont, en deux ans, converti 55,000 idolâtres.

 CONSULTATION

1o Comment le prêtre qui récite seul son bréviaire, doit-il dire le *Confiteor* ?

R. Il dit le *Confiteor* une seule fois, et omet les *vobis fratres*, aussi bien que *tibi Pater*.

2o Les huitres, les écrevisses, homards, langoustes, qui sont des mollusques et des crustacés, peuvent-ils être servis en même temps que du gras les jours du carême ?

R. Non, chaque fois que le mélange de la viande et du poisson est prohibé dans le même repas. (S. C. P., 16 juillet 1834).

3o Une sage-femme peut-elle porter au temple protestant, pour qu'il y reçoive le baptême, un enfant né de parents protestants ?

R. Non, car ce serait coopérer positivement à un acte mauvais. C'est ce que l'on peut déduire, au moins par analogie, d'une réponse du S. office, à la date du 15 mars 1848, déclarant que les religieuses dans un hôpital ne peuvent licitement appeler un ministre protestant pour assister un moribond appartenant à la secte, et qu'elles doivent rester passives.—(*L'Ami du Clergé.*)

4o. Qui doit réciter le *Confiteor* quand le prêtre donne la sainte communion sans servant ?

R. Selon les uns, il convient que ce soit une des personnes qui communient ; selon d'autres, c'est toujours le prêtre qui doit le dire, parce que telle est la coutume générale, et parce que la rubrique qui est si formelle pour la communion des infirmes, n'eût pas manqué de le dire pour la communion des personnes valides.

(*L'Ami du Clergé.*)

5o Quelles sont les conditions requises pour gagner les indulgences attachées au scapulaire de N.-Dame du Mont-Carmel ?

R. Quatre choses sont requises, de droit commun : 1^o Que le scapulaire soit béni par un prêtre ayant pouvoir de le faire ; 2^o Que les fidèles le reçoivent de sa main, ou que ce prêtre le leur impose ; 3^o Qu'ils soient reçus dans la confrérie ; 4^o Que leur nom soit inscrit sur le registre de cette confrérie. Le décret de Grégoire XVI, en date du 30 avril 1838, dispensant de l'inscription des noms, a été révoqué par décret de Léon XIII, en date du 27 avril 1887.

L'Eglise catholique en Suisse. (1800-1890).

La révolution de '830 fut le signal de l'attaque, et les radicaux suisses profitèrent de l'occasion pour enlever aux catholiques la liberté religieuse. Dès le mois de septembre 1830, une réunion tenue à Soleure faisait le premier pas dans cette voie ; de Soleure le mouvement schismatique se propagea aux autres cantons, et finalement, les libres penseurs aidés de quelques prêtres apostats, élaborèrent, en 1834, une espèce de constitution civile du clergé. On peut résumer cette constitution en trois mots : suppression de l'autorité du Pape et de la juridiction épiscopale, élection et révocation des curés par les comités paroissiaux, main-mise sur tous les biens de l'Eglise. On voit une fois de plus que, dans ces circonstances, on commence ou on finit toujours par le vol.

Comme les patriciens protestants de Berne hésitaient à sanctionner ce nouveau droit canonique, condamné par Grégoire XVI, le canton catholique de Lucerne força la main au gouvernement de Berne, pour faire adopter cette constitution par la diète fédérale. Soumise au suffrage, elle fut rejetée à une écrasante majorité par les cantons catholiques ; mais, dans les cantons mixtes et protestants, elle fut adoptée comme loi cantonale, grâce à l'attitude des mauvais catholiques qui firent cause commune avec les protestants.

Les conflits entre l'Eglise et l'Etat commencèrent immédiatement. Dans le Jura-bernois, le clergé tout entier protesta. Le gouvernement de Berne s'obstina, et fut encouragé par la déplorable faiblesse que montra l'évêque de Bâle, Mgr Salzman. Vu la difficulté des circonstances, Grégoire XVI avait permis au clergé de prêter le serment d'obéissance exigé par le gouvernement, avec la restriction : "sauf tout ce qui lèse les droits de l'Eglise." Non content de cela, Mgr Salzman ordonna de sa propre autorité, de prêter le serment *sans condition*. Plusieurs bons prêtres furent persécutés à ce sujet, entre autres M. Cuttat,

curé de Porrentrui, auquel Mgr Salzman enleva ses lettres de grand-vicaire, et qu'il destitua ensuite pour nommer à sa place un desservant agréable au gouvernement (1836). M. Cuttat fut exilé et mourut saintement à Colmar, où on lui fit des funérailles solennelles présidées par l'archevêque de Besançon. Son successeur à la cure de Porrentrui, eut l'indignité de s'opposer à ce qu'un service fut célébré pour lui dans la paroisse. Tous ces personnages sont morts maintenant, et l'histoire a commencé de rendre à chacun ce qui lui est dû. Cette première persécution du Jura hernois dura de 1834 à 1840, et se termina, comme toujours, à la honte des persécuteurs.

Dans les cantons d'Argovie, de Thurgovie et de Zurich, où les protestants dominent, de 1835 à 1845, on confisqua purement et simplement tous les biens-fonds des communautés religieuses, après avoir chassé les moines. C'était un petit vol de 5 à 6 millions. Le quart, il est vrai, fut affecté à l'Eglise catholique ; mais on le confia à des comités soustraits au contrôle des évêques et du clergé, et tout fut ainsi gaspillé presque en entier, sans que l'Eglise eût rien à y voir. Les protestants du 19^e siècle achevaient de voler ce que les protestants du 16^e n'avaient pu usurper.

(A suivre).

A propos de la dime

Nous lisons dans un mandement de Mgr l'évêque de Trois-Rivières, en date du 10 septembre :

1^o " Conformément à Notre Lettre Pastorale du 6 décembre 1887, toutes les familles qui ne cultivent point, paieront à leur curé, en compensation de la dime qu'ils n'ont pas à payer, une contribution annuelle de deux piastres par famille, et toutes les familles dont la dime en grains ne s'élève pas à la somme de deux piastres, y ajouteront la balance nécessaire pour former cette somme.

Les membres d'une famille qui sont séparés de la famille et qui vivent de leurs propres revenus, comme sont beaucoup d'employés, commis, domestiqués, etc., paieront une piastre par communiant, s'ils sont ce qu'on appelle des personnes à l'aise, et 50 centins, si leurs ressources sont modiques.

2^o " Tous les cultivateurs qui cultivent le foin paieront à l'avenir en argent et sur tout le foin récolté 7½ centins par cent bottes de foin, ou 75 centins par mille bottes, comme cela est déjà accordé ailleurs et dans la même proportion."

Tout le monde sait que, depuis dix ans en particulier, notre système de culture est en train de se modifier complètement. L'industrie laitière et la culture du tabac ont déjà pris, dans beaucoup de paroisses, un tel développement, que la dime en grains de bon nombre de cultivateurs est devenue insignifiante, et ne s'élève pas même, dans plusieurs cas, à la somme de deux piastres. Au point de vue général, on doit se réjouir de voir se généraliser un système de culture qui est de nature à augmenter la richesse et la prospérité publiques. Mais, d'un autre côté, du moment qu'il ne permet plus de pourvoir d'une manière convenable à l'entretien et à la subsistance de ceux qui consacrent leur temps et dépensent leur vie à procurer le salut des âmes, personne ne doit s'étonner si l'autorité ecclésiastique prend les moyens de remédier à ce mal. C'est justice et équité ; et ceux qui sont incapables de le comprendre, ne méritent pas de bénéficier du ministère du prêtre.

PETITE CHRONIQUE

Les inondations ont emporté le pont du roi Charles, à Prague. C'est du haut de ce pont que fut précipité saint Jean Népomucène, le martyr du secret de la confession.

La bénédiction de la nouvelle chapelle de S. Benoît Labre, a eu lieu le 9 du mois courant. Le sermon a été donné par M. l'abbé B. Demers ; la messe a été chantée par M. l'abbé Fraser, et la bénédiction a été présidée par M. l'abbé N. Proulx.

Le territoire de cette nouvelle mission a été cédé par les paroisses de Shenley, de S. Georges, de S. François et de S. Victor de Tring.

Le nombre total des étudiants en France, relevé au 15 avril 1890, s'élève à 16,391, dont 289 femmes.

On attribue la naissance du choléra qui sévit en Espagne, à la malpropreté de la ville de Puebla où il a commencé.

La petite colonie canadienne de New Haven a maintenant son église, dont l'évêque de Hartford a fait la bénédiction, il y a une quinzaine de jours. Après la messe, Mgr MacMahon a adressé la parole en français et a parlé en termes très élogieux du peuple canadien-français.

M. Bourbonnière écrit au *National* de Lowell, que MM. Daniels et Jubell, nés au Canada, et députés à la législature du Vermont, parlent peu ou point le français, et sont méthodistes. Un certain M. Floury, député lui aussi, né à l'île LaMotte, mais qui a reçu son éducation au Canada, est dans le même cas.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DES ETATS-UNIS ET DE FABRIQUE
CANADIENNE

PIANOS :

Heintzman & Cie.,
Wm. Bell & Cie.,
Dominion & Cie.,
Decker Bros. N.-Y.,
Schiedmayer, etc.

HARMONIUMS :

Wm. Bell & cie.,
Dominion & Cie.,
Gornwall & Cie.,
Burdet & Cie.,
Scheidmayer, etc.

MACHINES A COUDRE

NEW WILLIAMS. LE DAVIS (A ENTRAINEMENT VERTICAL.)

COFFRES DE SURETÉ (SAFES)

VITRINES POUR COMPTOIR.

219, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.
Téléphone, 278.

MANUFACTURE DE PERSIENNES EN BOIS

CHARLAND & Cie.,
LAUZON-LÉVIS.

Nous invitons respectueusement le Clergé et les Communautés religieuses à s'adresser à nous quand ils ont besoin de persiennes. Nous fabriquons certainement ce qu'il y a de mieux en ce genre au Canada, comme le prouvent les prix obtenus aux expositions, et comme on peut le constater dans quantité d'églises du Canada et des Etats Unis, et par les échantillons que nous envoyons sur demande. Nos remerciements à MM. les curés qui nous ont honoré de leur patronage, avec prière d'une nouvelle commande si leurs églises ne sont pas entièrement pourvues.

LE CATÉCHISME des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa.

H. A. MARTINEAU

MARCHAND-QUINCAILLIER

11, RUE S.-PIERRE. QUEBEC

Nous avons toujours en mains : Peintures, vitres, coutellerie, etc. Toute commande, verbale ou par lettre, est exécutée avec la plus grande diligence, sans qu'il soit nécessaire d'avoir un compte ouvert, ou d'envoyer de l'argent immédiatement. Les membres du clergé sont spécialement invités à nous honorer de leur patronage.

== VIGNOBLES CANADIENS ==

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Province. Vin de Table ou Claret de première qualité.
Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

Est en vente : chez MM. F. Béland, 254, rue Saint-Jean ; L. Drouin et frère, 95, rue Saint-Joseph ; Alfred Gingras, rue Saint-Joseph, et Dlls Gastonguay et Vaillancourt, 81, rue Saint-Vallier.

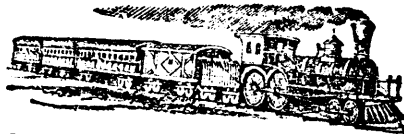
J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPECIALITÉS : CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général ; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les apalystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison LASNIER ET FILS mérite par son honorabilité la confiance du public.



CHEMIN DE FER

*** QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX ***

DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE

Commencant DIMANCHE le 12 octobre, les trains partiront et arriveront à la JETÉE LOUISE, Québec :

TRAINS POUR SAINTE-ANNE :

Laissent Québec la SEMAINE, à 7.30 a. m., et 6.30 p. m.

Laissent STE-ANNE, à 5.20 a. m. et 2.50 p. m.

LES DIMANCHES :

Laissent Québec, à 7.30 a. m., 1.45 p. m. et 6.00 p. m.

Laissent Ste-Anne, à 5.55 a. m., 12.00 (midi) et 4.00 p. m.

Grande réduction pour pèlerinage de 100 ou plus.

Pour autres informations s'adresser à

G. S. CRESSMAN,

Gérant,

W. R. RUSSELL,

Surintendant